

Justice des mineurs en Colombie

Date : 13 juin 2014



Elle définit :

- L'âge de responsabilité pénale des enfants en Colombie, fixé à 14 ans (13 ans en France)
- Le droit à la réhabilitation et à la resocialisation des adolescents en conflit avec la loi
- Les mesures pédagogiques adaptées et différenciées du système des adultes

L'ICBF (Institut Colombien du Bien-être Familial) propose en complément des stratégies et méthodes pour l'accomplissement des mesures socio-éducatives des enfants en conflit avec la loi.

En Colombie, [15.474 enfants](#) étaient privés de liberté en 2004. 99 % d'entre eux ayant entre 12 et 18 ans vivaient en dessous du seuil de pauvreté.

De plus, le critère de privation de liberté d'un adolescent ne découle pas de la gravité de l'infraction, mais de sa situation familiale, sociale et économique (*Bulletins informatifs "L'enfance et ses Droits" numéros 1, 3, 4, 5, 6 y 7 - 1994 jusqu'à 2003 – publiés en collaboration avec l'UNICEF et la Defensoría del Pueblo*).

Le BICE agit pour une justice réparatrice

En Colombie, le BICE travaille avec [les Tertiaires Capucins](#). Grâce à son expertise en justice juvénile, notre organisation partenaire a été nommée par la Secretaría de Bienestar Social et

l'ICBF (Institut Colombien du Bien-être Familial) pour agir dans huit centres fermés.

Les activités du [programme Enfance sans barreaux](#) s'appuient sur le Plan national décennal pour l'Enfance et l'Adolescence et sur le Code de l'Enfance et de l'Adolescence.

Le but est de prioriser la prévention de la délinquance juvénile, l'application de mesures socio-éducatives non privatives de liberté et de favoriser la réinsertion socio-familiale des enfants en conflit avec la loi.

Activités du programme Enfance sans barreaux en Colombie

- Mise en place de l'école sans frontière pour les enfants en conflit avec la loi afin qu'ils reçoivent une formation académique
- Des enfants accomplissant une mesure non privative de liberté suivent un diplôme de travailleur social
- Visites à domicile des parents des enfants en milieu ouvert pour les accompagner après leur mesure socio-éducative
- Ateliers sur les méthodes de déjudiciarisation et les mesures non privatives de liberté auprès des acteurs de la justice
- Ateliers sur la justice réparatrice pour les policiers spécialisés sur l'enfance et l'adolescence de Colombie, Haïti et Equateur
- Organisation d'un séminaire avec des acteurs du système de justice juvénile en Colombie sur le rôle des travailleurs sociaux dans l'accompagnement psychosocial des enfants en conflit avec la loi
- Ateliers auprès des familles et membres des communautés des enfants en conflit avec la loi sur la campagne éducative "la pédagogie réparatrice"
- Organisation de tables rondes avec les acteurs de la justice, société civile et autorités publiques sur les critères techniques et éthiques d'un accompagnement psychosocial de qualité des enfants en conflit avec la loi et sur le droit des enfants
- Organisation de deux campagnes de sensibilisation auprès de 150 moyens de communication et des personnes de la société civile (spots de radio, affiches)